Téléfax: +41 (0)56 418 59 31



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ALSAN EPOX 833 CL F ZERO, Part A

Date de révision: 06.10.2021 Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ALSAN EPOX 833 CL F ZERO, Part A

Autres désignations commerciales

SDS n° 1685a

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit chimique pour le bâtiment et l'industrie.

Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées

Le produit n'est pas destiné à la consommation des particuliers.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Soprema AG
Rue: Härdlistrasse 1-2
Lieu: CH-8957 Spreitenbach
Téléphone: +41 (0)56 418 59 30

e-mail: sds@soprema.fr Internet: www.soprema.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence: International: +44 (0)1 235 239 670 (Carechem 24)

CH: +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1 Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane

 $Reaction\ mass\ of\ 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)] bis(oxirane)\ and\ 2,2'-[methyleneoxymethylen$

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:





Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ALSAN EPOX 833 CL F ZERO, Part A

Date de révision: 06.10.2021 Page 2 de 9

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne

pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance				
	N° CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification SGH		•		
1675-54-3	2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-pheny	/leneoxymethylene)]bisoxirane		25 - < 50 %	
	216-823-5	603-073-00-2	01-2119456619-26		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, A	Aquatic Chronic 2; H315 H319	H317 H411		
	Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2 [methylenebis(4,1-phenyleneoxymethy methyl)oxirane	5 - < 10 %			
	701-263-0		01-2119454392-40		
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411				
68609-97-2	oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en	5 - < 10 %			
	271-846-8	603-103-00-4	01-2119485289-22		
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H317				
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une	0 - 5 %			
	236-675-5	022-006-00-2	01-2119489379-17		
	Carc. 2; H351				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Emmitoe de ee	moontratione op	coniques, fuctours in et ETA	
Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de con	centrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1675-54-3	216-823-5	2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane	25 - < 50 %
	dermique: DL5 Irrit. 2; H319: >	50 = 23000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 15000 mg/kg	
	701-263-0	Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'- [methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4- (oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane	5 - < 10 %
	dermique: DL	50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
68609-97-2	271-846-8	oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]	5 - < 10 %
	dermique: DL	50 = > 10000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ALSAN EPOX 833 CL F ZERO, Part A

Date de révision: 06.10.2021 Page 3 de 9

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- mousse résistante à l'alcool
- Jet d'eau pulvérisée
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

- Monoxyde de carbone
- Dioxyde de carbone
- Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Maniement sûr: voir rubrique 7.

Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas affecter les personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où la préparation est utilisée.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un équipement de protection personnel.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Ne pas manger, boire, fumer ni priser



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ALSAN EPOX 833 CL F ZERO, Part A

Date de révision: 06.10.2021 Page 4 de 9

pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Information supplémentaire

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Les vêtements de ville doivent être gardés séparément des vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre:

- Gel
- Humidité
- Forte chaleur

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
13463-67-7	Dioxyde de titane (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
1675-54-3 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirar		ane		
,				
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]				
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,9 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	13,8 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

	-	
Nº CAS	Substance	
Milieu environne	emental	Valeur
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]		
Eau douce 0,0072 mg/l		0,0072 mg/l
Eau de mer		0,00072 mg/l
Sédiment d'eau douce 66,77 mg/l		66,77 mg/kg
Sédiment marin 6,677 m		6,677 mg/kg
Sol 80,12 mg/l		80,12 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés procédé de pulvérisation: Porter un équipement de protection du visage.

Protection des mains

Matériau approprié:

- NBR (Caoutchouc nitrile)
- Caoutchouc butyle

normes DIN/EN: normes DIN/EN: EN ISO 374



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ALSAN EPOX 833 CL F ZERO, Part A

Date de révision: 06.10.2021 Page 5 de 9

Utiliser les gants une seule fois. Remplacer en cas d'usure! Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

procédé de pulvérisation: Combinaison de protection contre les substances chimiques.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

procédé de pulvérisation: Utiliser une protection respiratoire adéquate

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: divers

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:

Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

Aucune donnée disponible

intervalle d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

> 95 °C

Inflammabilité

solide/liquide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité:
Limite supérieure d'explosivité:
Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:
Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible Température de décomposition: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

pH-Valeur:

Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique:

~ 5000 mPa·s

(à 23 °C)

Viscosité cinématique:

Durée d'écoulement:

Hydrosolubilité:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Densité (à 23 °C):

~ 1,8 g/cm³

Densité apparente:

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative:

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ALSAN EPOX 833 CL F ZERO, Part A

Date de révision: 06.10.2021 Page 6 de 9

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec:

- Amines.
- Acide.
- alcalies (bases)

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode		
1675-54-3	2,2'-[(1-methylethylidene)bis((4,1-phenyleneoxymethylen	4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane				
	orale	DL50 15000 mg/kg	Rat				
	cutanée	DL50 23000 mg/kg	Lapin				
	Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'- [methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-{{2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane						
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat				
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat				
68609-97-2	7-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]						
	cutanée	DL50 > 10000 mg/kg	Rat				

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une allergie cutanée. (2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane; Reaction mass of 2,2'-

[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane; oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]) Après sensibilisation, possibilité de réactions allergiques intenses en petites quantités en cas de sollicitations ultérieures, avec effets chroniques.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ALSAN EPOX 833 CL F ZERO, Part A

Date de révision: 06.10.2021 Page 7 de 9

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2'-[(1-methylethylidene)bi	s(4,1-phenyle	neoxymethylene	e)]bisoxira	ne		
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2,0 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1,8 mg/l	1	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'- [methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-{{2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2,54 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	1,8 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	2,55 mg/l	48 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
1675-54-3	2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane	3,242
	Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane	3,6

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Information supplémentaire

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Le code de déchet doit être déterminé en accord avec l'entreprise de gestion des déchets ou avec les autorités compétentes.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identific UN 3082



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ALSAN EPOX 833 CL F ZERO, Part A

Date de révision: 06.10.2021 Page 8 de 9

14.2. Désignation officielle de MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

transport de l'ONU: LIQUIDE, N.S.A. (epoxy resin)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:9Code de classement:M6

Dispositions spéciales: 274 335 375 601

Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
Catégorie de transport: 3
N° danger: 90
Code de restriction concernant les tunnels

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identific UN 3082

14.2. Désignation officielle de MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

transport de l'ONU: LIQUIDE, N.S.A. (epoxy resin)

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:9Code de classement:M6

Dispositions spéciales: 274 335 375 601

Quantité limitée (LQ): 5 L Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identific UN 3082

14.2. Désignation officielle de ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxy resin)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:9Marine pollutant:yes

Dispositions spéciales: 274, 335, 969

Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identific UN 3082

<u>14.2. Désignation officielle de</u> ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxy resin)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 9

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Quantité exceptée:

A97 A158 A197

30 kg G

Y964

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964
IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ALSAN EPOX 833 CL F ZERO, Part A

Date de révision: 06.10.2021 Page 9 de 9

Matières dangereuses: epoxy resin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

< 500 a/l (A+B)

2004/42/CE (COV): Sous-catégorie selon la directive

Revêtements bicomposants à fonction spéciale pour utilisation finale spécifique, sur sols par exemple - revêtements en phase solvant, Valeur limite COV: 500 g/l

2004/42/CE:

Législation nationale Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des

jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle

initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans

l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne pouvent pas travailles que se produit. Sont réputés jeunes gans les travailles per les per les travailles per les travailles per les per les

peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

< 3 %

Teneur en COV (OCOV):

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification		
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul		
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul		
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul		
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul		

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne

pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)